

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à distance à huis clos en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19), le lundi 1er mars 2021 à 19h30, à laquelle assistaient la conseillère

Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, directeur des communications et des dossiers stratégiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et greffier-adjoint.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
  - 4.1 rapport du maire**
  - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5 QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale: 20 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
  - 9.1 Protection contre les incendies**
  - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
  - 9.3 Loisirs et culture**
    - 9.3.1 adoption de la politique familiale municipale et de son plan d'action
    - 9.3.2 adoption de la politique MADA et de son plan d'action
    - 9.3.3 modification de la résolution 19-11-007 - Dépôt d'une demande de financement au programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité
    - 9.3.4 projet municipalités nourricières - Entente de participation 2021-2022 - Ville de Gaspé et MRC de La Côte-de-Gaspé

#### **9.4 Travaux publics**

#### **9.5 Services administratifs**

9.5.1 adoption du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Gaspé (OMHG)

#### **9.6 Services juridiques et greffe**

9.6.1 demande d'utilisation du territoire public - Lot 4 055 306, cadastre du Québec - Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles (MERN)

9.6.2 demande de dérogation mineure - Madame Laurie-Isabelle Denis

9.6.3 demande de dérogation mineure - Me Isabelle Simard

9.6.4 paiement de facture - Facturation des quotes-parts dans les fonds de garanties du regroupement Bas-St-Laurent/Gaspésie - Union des municipalités du Québec (UMQ)

#### **9.7 Direction générale**

9.7.1 demande de la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif

9.7.2 aide financière - Centre de pédiatrie sociale en communauté de la Côte-de-Gaspé

9.7.3 reconnaissance à l'égard de feu Jules Bélanger

9.7.4 vente du lot 6 399 066, cadastre du Québec - Société québécoise des infrastructures

9.7.5 plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Eastern Shores 2021-2024

#### **9.8 Ressources humaines**

9.8.1 démission d'une personne salariée

### **10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

10.1 amende le règlement 1170-12 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme en : Modifiant l'article 1.8 « TERMINOLOGIE » en y ajoutant le terme « Géodôme » et sa définition.

10.2 règlement amendant le règlement 1171-12 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale en modifiant le titre de l'article 4.3 PROJET D'UTILITÉ PUBLIQUE, DE RÉCRÉATION INTENSIVE ET D'INDUSTRIE ARTISANALE et en modifiant le premier paragraphe de l'article 4.3.1 DOMAINE D'APPLICATION.

10.3 Règlement amendant le règlement de lotissement n°1157-11 en modifiant le titre du point C) de l'article 5.3 Normes particulières pour les habitations multifamiliales\*, les projets intégrés\* et les ensembles immobiliers\*

10.4 règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant le premier paragraphe de l'article 4.1 NOMBRE PAR

TERRAIN\*, en ajoutant un deuxième paragraphe à l'article 5.2 BATIMENTS\* PROHIBES, en ajoutant l'article 7.7 GEODOME\*, en créant la zone PA-182-1 à même la zone PA-182, en ajoutant la grille de spécifications pour la zone PA-182-1, en créant la zone PA-182-2 à même la zone PA-182 et en ajoutant la grille de spécifications pour la zone PA-182-2

10.5 règlement décrétant une dépense de 1 334 353 \$ et un emprunt de 1 149 115 \$ pour des travaux de construction d'une piste cyclable dans le secteur de Rivière-au-Renard

**11. AVIS DE MOTION**

**12. RAPPORT DES COMITÉS**

12.1 comité consultatif d'urbanisme

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**14 QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

**15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 21-03-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

**RÉS. 21-03-002**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX  
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 1er et 15 février 2021, résolutions 21-02-001 à 21-02-052 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

INTRODUCTION

Comme vous le voyez, le Conseil municipal continue de donner l'exemple en utilisant les moyens technologiques pour ses séances afin de diminuer nos contacts physiques au maximum, comme le recommande la Santé publique. Le télé-travail n'est pas toujours évident, mais on s'adapte.

On est aussi parfaitement conscients que les mesures sanitaires commencent à être lourdes à assumer pour plusieurs personnes. Ça fera bientôt un an qu'on vit au rythme de la Covid-19 au Québec et ailleurs sur la planète. On a hâte que nos jeunes et moins jeunes puissent reprendre plus d'activités sportives, culturelles et sociales. Avec la vaccination en cours, avec le nombre de cas presque nul en Gaspésie et vraiment sous contrôle au Québec, on sent que le pire est derrière nous. On doit encore donner un grand coup.

À part de ça, on a un début d'année très mouvementé. Je vais mettre le focus sur quelques dossiers particuliers dans mon message de ce soir, qui couvrira la période du 1er février au 1er mars.

## BILAN DES RÉUNIONS

Je débute avec, en rafale, le bilan de mes rencontres de février, incluant celles d'aujourd'hui :

- 3 rencontres du Conseil incluant l'actuelle;
- 1 réunion du Conseil de la MRC;
- 5 rencontres avec la Santé publique et le CISSS;
- 4 rencontres de la Table des préfets;
- 1 Regroupement des MRC de la Gaspésie;
- 1 CA de la RÉGIM;
- 1 CA de la RIÉGIM (énergie);
- 1 Comité d'analyse du FRR volet 1 avec le MAMH;
- 1 rencontre de travail et 1 CA de la RITMRG (matières résiduelles);
- 1 CA et l'AGA d'Escale Gaspésie, où l'organisation a été mise en veilleuse le temps que l'industrie des croisières internationale soit relancée;
- Pour l'UMQ :
  - 1 Conseil exécutif;
  - 1 Bureau des dirigeants;
  - 1 Comité directeur du Caucus des Cités régionales;
  - En remplacement de la présidente, j'ai également officié au dévoilement d'un sondage CROP sur les perceptions des citoyens à l'égard des municipalités et des élus, qui sera rendu public prochainement.
- Sur la scène politique nationale, j'ai aussi multiplié les rencontres :
  - 4 discussions avec la ministre régionale Marie-Eve Proulx, avant qu'elle ne soit remplacée à ce titre par le ministre Jonatan Julien;
  - 1 discussion avec le cabinet de M. Julien / c'est d'ailleurs une bonne nouvelle que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles soit désormais notre ministre régional, car dans une région comme la Gaspésie, où se multiplient les enjeux sur le territoire public, les énergies vertes et les ressources naturelles, il y a un amalgame intéressant;
  - 1 rencontre avec le ministre Lamontagne au MAPAQ sur des enjeux nationaux;
  - 1 rencontre prébudgétaire au nom de l'UMQ avec le ministre des Finances;
  - 1 discussion avec le cabinet de la ministre Caroline Proulx au Tourisme;

- 1 rencontre nationale avec l'adjoint parlementaire du Premier ministre pour Internet Haute Vitesse, Gilles Bélanger;
- 1 bonne et généreuse discussion avec le ministre de l'Économie Pierre Fitzgibbon;
- 2 discussions avec le ministre de la Famille Mathieu Lacombe;
- 2 rencontres avec le cabinet de la ministre Chantal Rouleau et;
- 1 avec le cabinet du ministre Bonnardel, au niveau des transports;
- 1 rencontre nationale avec Paul St-Pierre-Plamondon et Pascal Bérubé du Parti Québécois sur les enjeux prébudgétaires;
- J'ai aussi eu une discussion avec le directeur régional du MTQ;
- Et une rencontre multi-ministérielles sur le dossier des plages;
- J'ai aussi eu, au cours du mois, une rencontre de travail avec le Chef de Gespeg, Terry Shaw;
- Ainsi que plusieurs échanges avec des maires de la Gaspésie et d'ailleurs;
- J'ai aussi assisté, en ligne, aux funérailles du grand Gaspésien Jules Bélanger, pour qui j'avais la plus grande estime et pour qui on va d'ailleurs adresser une résolution de reconnaissance ce soir;
- Finalement, j'ai dénombré 16 rencontres d'entreprises et organismes;
- Et j'ai comptabilisé 38 entrevues médiatiques durant le mois.

## SUIVI DOSSIER DES PLAGES

1er sujet du soir : un petit suivi sur le dossier des plages.

Tout le volet consultatif avec le Comité ZIP Gaspésie bat son plein. Les rencontres d'organisations ciblées sont terminées et ils passent en mode grand public. Un sondage en ligne devrait être lancé cette semaine à cet effet. L'objectif est de cerner ce que les citoyens désirent. Si on veut atteindre cet objectif, j'espère le maximum de participation citoyenne que possible.

Comme on l'a déjà dit, le focus a été mis sur les 3 plages les plus problématiques du grand Gaspé, soit Sandy Beach, Haldimand et Douglastown. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problématique ailleurs, mais c'est là où le feu était pris, et ce qu'on fait actuellement comme exercice pourra nous inspirer si les problématiques sont exacerbées ailleurs.

En marge du volet consultatif, on poursuit les travaux avec les ministères concernés pour aller se chercher des outils réglementaires. On s'est entendu sur la formule d'un bail de location du territoire public, mais il reste bien des ficelles à attacher dans les prochaines semaines.

À travers ça, on poursuit aussi les travaux pour cibler un site de débordement pour le camping ou pour le vanlife. J'ai aussi appris que, si la tendance se maintient, Forillon pourra avoir davantage de sites d'hébergement cet été que l'été passé, où ils devaient opérer avec la moitié de leur capacité.

Dernier point : la ministre du Tourisme Caroline Proulx a aussi lancé une belle initiative pour responsabiliser les touristes et assurer un meilleur développement touristique au Québec, en respect des populations qui habitent ces territoires touristiques. C'est un bon plan à long terme et je salue cette initiative.

## LOGEMENTS

Autre sujet : les logements. Après la mise en place de nos mesures incitatives obtenues avec une loi privée, on commence à sentir plus d'effervescence... même si les coûts de construction ont explosé ces derniers mois. Sans prêcher par excès d'enthousiasme, on a différents promoteurs sérieux pour augmenter l'offre de logements locatifs.

Je rappelle aussi que, d'ici 2 ans, un total de 60 unités de logements seront construites dans le secteur Nord de la Ville, 12 à Petit-Cap et 48 à Rivière-au-Renard. Mais ça va en prendre beaucoup plus pour résorber la pénurie actuelle et prévisible. On y travaille vraiment très très fort.

En plus des travaux avec le privé, on travaille aussi politiquement pour obtenir des facilitants. Par exemple, avec l'UMQ, on réclame le retour d'un programme qui soutenait la construction de logements privés entre 2003 et 2010 dans les villes ayant un très faible taux d'inoccupation... Ce serait une bonne chose pour nous, même si la partie n'est pas gagnée. Bref, c'est un dossier prioritaire et on y travaille beaucoup.

## GARDERIES

Même chose pour les garderies.

Nos CPE ont déposé pour plus de 180 places dans le dernier appel de projets du ministre.

Je parle aussi assez souvent au ministre Lacombe des enjeux nationaux sur les services de garde, via le comité que je préside à l'UMQ, et c'est certain que ce contact ne nous nuira pas localement...

On continue de presser le gouvernement pour qu'il assouplisse ses règles et pour qu'il soit plus agile dans le déploiement des places... et j'ai confiance que ça va avancer.

Il y a aussi de la place pour des initiatives privées, ce qui est la voie la plus rapide actuellement pour combler la pénurie.

## TRANSPORTS

Je continue aussi d'être actifs dans les dossiers de transports.

Au niveau du transport interurbain, avec la RÉGIM, on travaille sur un plan B pour éviter une rupture de services si jamais Keolis nous abandonnait.

En transport aérien, normalement, le Groupe d'intervention du ministre Bonnardel devrait se réunir en mars pour compléter son mandat sur les pistes de solution à mettre en place, en conclusion du rapport du professeur Jacques Roy, mandaté par le ministre pour revoir le modèle et cibler des solutions durables.

En transport ferroviaire, les travaux de mise à niveau du rail vont aussi vite que prévu. Vous aurez sans doute remarqué que des travaux ont été réalisés sur la voie entre Gaspé et Chandler. C'est du côté des ponts que c'est plus complexe, mais les échéanciers sont respectés jusqu'à maintenant.

En transport routier, on a une rencontre prévue en mars avec la direction régionale sur divers sujets, notamment pour regarder d'autres pistes de solutions à l'intersection de l'hôpital.

On continue de travailler avec beaucoup de vigueur sur la priorité #1 du plan de notre zone industrialo-portuaire, soit un axe routier permettant de relier directement le parc industriel des Augustines avec le rail et le port; des plans et devis sont en cours à cet effet. Dossier à suivre.

Dernier point en transport : le contrat de vente du terrain du Parc des Augustines au MTQ sera aussi approuvé ce soir; une autre excellente nouvelle dans ce dossier.

## PROJETS À RIVIÈRE-AU-RENARD

Avant de conclure, juste un mot rapide sur 2 projets importants sur lesquels on travaille du côté de Rivière-au-Renard.

- D'abord, le projet de piste cyclable franchira une autre étape ce soir avec le règlement d'emprunt qui pourra être adopté. On a reçu confirmation de l'aide de Québec qui couvre près de 50% des coûts. On a aussi d'autres partenariats en cours dans le dossier. Avec les plans complétés, on croit être en mesure de démarrer la réalisation dans les prochains mois.
- Ensuite, pour le gros projet de revitalisation du cœur du village, qu'on appelle aussi le projet de la Capitale des Pêches, c'est vraiment très avancé. Les processus environnementaux sont finalisés. La participation de Québec est réglée. La participation du fédéral serait aussi sur le point d'être attachée. Une fois cette dernière étape franchie, on sera en mesure d'aller de l'avant, après près de 10 ans de travaux de coulisses. Sans vendre la peau de l'ours, il ne manque pas grand-chose pour crier victoire et démarrer cet ambitieux chantier. On a vraiment hâte de pouvoir offrir ça aux citoyens.

## FÉLICITATIONS

Avant de conclure, je veux offrir quelques félicitations.

- D'abord, dans le cadre des Journées de la Persévérance scolaire, le Conseil des maires de la MRC a rendu hommage au Centre de Pédiatrie sociale L'Équipage pour l'ensemble de son œuvre, particulièrement pour tout ce que leurs professionnels et bénévoles font pour la réussite éducative de nos jeunes. L'autre lauréate était Caroline Lemieux de la Polyvalente Esdras-Minville de Grande-Vallée.
- Par ailleurs, je veux aussi féliciter la Microdistillerie O'Dwyer qui a remporté la médaille d'or du Craft Spirit de Berlin en Allemagne pour leur excellente liqueur de crème Pudding Stone.
- Mes 3e félicitations du soir vont à toute l'équipe de bénévoles derrière le nouveau sentier de raquette de L'Anse-à-Valleau; je n'en ai reçu que des bons mots!
- Je pourrais aussi féliciter toutes les nombreuses personnes qui contribuent à notre mieux-être et à notre développement : un immense merci à toutes ces valeureuses gens.

## CONCLUSION

En conclusion, puisque c'est la Semaine de relâche, permettez-moi de souhaiter une bonne semaine à tous nos jeunes et à tout le personnel scolaire qui forme notre avenir. Ce n'est vraiment pas évident avec cette pandémie, mais on fait tout notre possible pour vous offrir un peu d'activités durant cette relâche, avec l'aval des autorités de la Santé publique.

Je pense entre autres à la piste cyclable damée par le Comité de Loisirs Sandy-Beach Haldimand, les centres de ski et les sentiers de raquette (Berchervaise, Pesag, Les Éclairs, Forillon, l'Anse-à-Valleau, etc.), les 11 patinoires extérieures, les sentiers de motoneige, la pêche blanche... et on a même un concours national de châteaux de neige! Profitez du grand air!

De notre côté, on continue le boulot avec tous les projets qui avancent et tous les enjeux qui nous occupent.

Sur ce, bon mois de mars, et surtout, faites attention à vous!

À 19h45, la première période de questions est ouverte.

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos par voie de visioconférence. Les citoyens ayant des questions ont été invités à le faire par courriel préalablement à la tenue de la présente séance.

Le conseil a reçu, pour la présente séance, qu'une seule question écrite du public.

Intervenants

Objets

Luc-Reno Fournier

Demande au conseil municipal, pour des raisons humanitaires, de retirer son dossier de la vente pour taxes.

Réponse : En respect de l'esprit de la loi et par équité fiscale à l'égard de tous les contribuables qui participent au paiement des services publics, nous ne pouvons pas retirer un dossier de la vente pour taxes pour des raisons humanitaires. Mais nous avons décidé de reporter le processus cette année en raison de la pandémie, ce qui pourrait apporter un baume à M. Fournier, espérons-le.

**RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**

Le conseiller Marcel Fournier :

- Séances du conseil municipal;
- 11 février, C.A. de la Régie des matières résiduelles;
- 24 février, C.A. du Centre de ski Mont-Béchervaise.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- 1 février : Réunion du conseil;
- 4 février : Rencontres : de la MRC et de la SADC;

- 5 février : Rencontre avec les différents partenaires pour la route du vent et rencontre du comité d'investissement de la SADC;
- 9 février : Rencontre avec Mme Lénie Lacasse et des membres du CLD de l'Anse-à-Valleau;
- 10 février : Conférence de M. Sylvain Guimont ayant comme thème le changement est permanent et rencontre avec Mme Lucie Beaulieu d'Investissements Québec et des membres du CLD de l'Anse-à-Valleau;
- 15 février : Rencontre avec le CLD de l'Anse-à-Valleau et réunion du conseil;
- 18 février : Rencontre avec la firme TKLN et des membres du CLD de l'Anse-à-Valleau concernant la route du vent et appel téléphonique avec une consultante pour la campagne de financement de la fabrique de St-Maurice;
- 19 février : Rencontre avec M. Carol Cotton, directeur du Technocentre TIC et des membres du CLD de l'Anse-à-Valleau;
- 23 février : Rencontre avec Mme Caroline Smith et M. Simon-Philippe Lalonde concernant les projets de loisirs dans le quartier 1;
- 26 février : Visite du nouveau local pour les jeunes adultes de 18 à 24 ans à la maison des jeunes de Rivière-au-Renard et rencontre avec M. Steeve Pontbriand, M. Stéphane Marchand du FMBM et des membres du CLD de l'Anse-à-Valleau pour parler d'une programmation au site de Pointe-à-la-Renommée durant le festival avec une rencontre musicale du quartier 1 au havre de pêche de l'Anse-à-Valleau pour la période du pré-festival.

Suite à la rencontre avec Mme Smith, directrice du service des loisirs, j'invite la population qui est intéressée à participer à la création d'un parc de jeux pour enfants à Petit-Cap de communiquer avec moi, soit par courriel ou par téléphone au 418 361-2786. Une première rencontre sera cédulée dans les prochaines semaines et une consultation sera aussi planifiée.

Je vous invite à utiliser les sentiers de raquettes soit celui de St-Maurice avec le départ de la rue Montjoie, le sentier de la forêt enchantée à l'Anse-à-Valleau, ou on y retrouve plus de 40 personnages de près du bureau d'accueil touristique et celui de la chute Jalbert dans le portage du grand étang, dont le départ est près du bureau d'innergex.

Un salon boréal sera installé sur le stationnement du bureau d'accueil touristique à l'Anse-à-Valleau à partir du 5 mars et sera à la disposition de la population des chaises et un rond de feu ainsi qu'un coffre à jouer contenant différents items vous permettant de profiter de l'air frais à l'extérieur avec votre bulle familiale (Traîneau, pelle, sceau, etc.). Pourquoi ne pas en profiter pour faire un château de neige dans le cadre du Défi château de neige 2021?

La bibliothèque de l'Anse-à-Valleau est ouverte les mardis aux deux semaines de 18h30 à 20h à partir du 2 mars et celle de Petit-Cap les mardis de chaque semaine de 18h à 19h30.

Je profite de l'occasion pour rappeler aux organismes accrédités de la ville que la date limite pour faire la demande de subventions pour le volet 2, c'est-à-dire pour les activités qui se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août est le vendredi 19 mars à midi.

Je vous souhaite de passer un excellent mois de mars.

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Discussion avec le comité des loisirs de Cap-des-Rosiers;
- Discussion avec le comité des fêtes du 100<sup>e</sup> anniversaire de Cap-aux-Os;
- Discussion avec le comité des fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Anse-au-Griffon;
- Réunions du conseil municipal;
- Réunion de la MRC;
- Question relativement à la demande de réduction de la limite de vitesse dans le centre du village de Cap-aux-Os.

La conseillère Aline Perry :

- Rencontres régulières du conseil municipal (1er et 15);
- 4 février : Rencontre virtuelle avec des représentants de la MRC. Ils nous ont présenté leur démarche de municipalité nourricière et ce qui pourrait être fait pour stimuler des projets de jardins communautaires;
- 10 février : Rencontre virtuelle avec des membres du Service de la Culture et des loisirs portant sur l'achat de mobilier urbain pour le centre-ville;
- 10 février : Rencontre virtuelle avec les membres du comité de lancement de la Politique familiale;
- 11 février : Rencontre avec les membres du conseil d'administration du CRSPB ;
- 12 février : Conseil d'administration du Réseau Biblio Gaspésie;
- 22 février : Rencontre d'échanges avec le maire;
- 23 février : Participation à l'AGA du FMBM;
- 24 février : Formation par webinaire sur les conditions gagnantes pour la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'action MADA (Municipalité amie des Aînés);
- 24 février : 2<sup>e</sup> rencontre avec le service de la culture et des loisirs au sujet du mobilier urbain (centre-ville);
- 24 février : Réunion avec les membres du comité consultatif d'urbanisme;
- 25 février : Webinaire avec l'UMQ en suivi à un sondage sur l'intérêt et les perceptions des électeurs à l'égard de la politique municipale;

Également, j'ai eu quelques échanges téléphoniques et en présentiel avec des citoyens et citoyennes.

Le 8 mars, nous soulignerons la journée internationale des droits des femmes ayant pour thème Leadership féminin : Écoutons les femmes !

Le 8 mars, c'est donc une journée de fierté pour les Femmes.

Nous jouons un rôle important dans la prospérité économique de notre région. Bonne journée à toutes les dames de ma communauté et Merci pour votre dévouement envers nos familles, nos jeunes, nos malades et enfin, Merci pour le travail que vous réalisez pour le bien-être de notre collectivité.

Bonne semaine de relâche aux élèves, personnel enseignant et aux parents.

Je souhaite un beau mois de mars à toutes et à tous !

Questions : Qu'en est-il de la demande pour l'ajout d'une lumière de rue à l'intersection Adams/ La Reine ?

Opération nettoyage : J'aimerais bien relancer l'activité « Opération nettoyage » au printemps. En considérant les mesures sanitaires, je pense que nous pourrions tenir notre activité en mettant en place certaines règles, exemple : 1 famille par site de nettoyage. L'équipe (les conseillers municipaux avec la Brigade verte) pourrait s'assurer du respect des règles sanitaires. Le fait que nous n'en avons pas eu le printemps dernier démontre bien la nécessité de tenir une telle activité annuellement.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Fait le point sur les dossiers de la piste cyclable de Rivière-au-Renard et de la Capitale des pêches;
- Remercie Mme Mathurin pour l'avoir remplacé lors de l'inauguration du local pour l'Espace 18-24 ans à la Maison des jeunes de Rivière-au-Renard qui est un projet pilote unique au Québec pour une durée de 3 ans.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Réunions régulières du Conseil;
- Rencontre avec la M.R.C concernant leur démarche de municipalités nourricières. Le projet municipalités nourricières a pour objectif de donner accès à des aliments locaux frais tout en augmentant les opportunités de manger local et de cultiver. Il vise en quelque sorte une certaine autonomie et réappropriation d'un certain pouvoir sur notre alimentation et notre santé et ainsi avoir un meilleur contrôle sur la qualité des aliments que l'on mange;
- Rencontre du comité de suivi du dossier des plages;
- Rencontre du C.C.U;

On est le 1<sup>er</sup> mars, je rappelle aux propriétaires de cabanes de pêche que la date prévue pour l'enlèvement des cabanes est le 15 mars.

Semaine de relâche scolaire.

**RÉS. 21-03-003**

#### ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET DE SON PLAN D'ACTION TRIENNAL

CONSIDÉRANT la résolution 16-07-009 par laquelle le Conseil municipal a exprimé sa volonté de mettre à jour la Politique familiale 2010-2015 ainsi que son plan d'action triennal;

CONSIDÉRANT l'octroi par la Ministre de la Famille et des Aînés d'une subvention de 9 000 \$ et la signature d'une entente entre la Ville de Gaspé et la Ministre de la Famille et des Aînés du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-008 confiant à Madame Sylviane Pilon le mandat de mettre à jour la Politique familiale de la Ville de Gaspé ainsi que son Plan d'action triennal;

CONSIDÉRANT les résolutions 20-02-007 et 20-05-033 accordant à Madame Josianne Michaud un mandat d'accompagnement dans l'actualisation des Politiques familiale et MADA;

CONSIDÉRANT le travail accompli par les chargées de projet et le comité de pilotage sous la responsabilité de la Directrice des Loisirs et de la Culture, en étroite relation avec les élus responsables des questions familles;

CONSIDÉRANT le résultat de ce travail, soit les documents soumis à l'adoption par le Conseil et nommément :

- La Politique familiale de la Ville de Gaspé 2021-2026;
- Le Plan d'action triennal de la Politique familiale 2021-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte par la présente la Politique familiale de la Ville de Gaspé 2021-2026 et le Plan d'action triennal de la politique familiale 2021-2023.

QUE le conseil municipal mandate le Directeur général et la Directrice des Loisirs et de la Culture pour proposer et mettre en œuvre les mesures de diffusion de la Politique familiale et de son Plan d'action auprès de la population et des partenaires.

QUE le conseil municipal mandate la Directrice des Loisirs et de la Culture pour faire des propositions quant à la mise sur pied d'un comité de suivi ayant pour objet d'accompagner la mise en œuvre du Plan d'action triennal.

QUE le conseil municipal nomme la Directrice des Loisirs et de la Culture à titre de responsable de ce comité de suivi.

#### **RÉS. 21-03-004**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA ET DE SON PLAN D'ACTION**

CONSIDÉRANT la résolution 16-07-010 par laquelle le Conseil municipal a exprimé sa volonté de mettre à jour la Politique MADA ainsi que son plan d'action triennal;

CONSIDÉRANT l'octroi par la Ministre de la Famille et des Aînés d'une subvention de 6 000 \$ et la signature d'une entente entre la Ville de Gaspé et la Ministre de la Famille et des Aînés du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-008 confiant à Madame Sylviane Pison le mandat de mettre à jour la Politique MADA de la Ville de Gaspé ainsi que son Plan d'action triennal;

CONSIDÉRANT les résolutions 20-02-007 et 20-05-033 accordant à Madame Josianne Michaud un mandat d'accompagnement dans l'actualisation des Politiques familiale et MADA;

CONSIDÉRANT le travail accompli par les chargées de projet et le comité de pilotage sous la responsabilité de la Directrice des Loisirs et de la Culture et en étroite relation avec les élus responsables des questions familles;

CONSIDÉRANT le résultat de ce travail, soit les documents soumis à l'adoption par le Conseil et nommément :

- La Politique familiale de la Ville de Gaspé (volet MADA) 2021-2026;
- Le Plan d'action triennal de la Politique familiale (volet MADA) 2021-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte par la présente la Politique familiale (volet MADA) de la Ville de Gaspé 2021-2026 et le Plan d'action triennal de la politique familiale (volet MADA) 2021-2023.

QUE le conseil municipal mandate le Directeur général et la Directrice des Loisirs et de la Culture pour proposer et mettre en œuvre les mesures de diffusion de la Politique familiale (volet MADA) et de son Plan d'action auprès de la population et des partenaires.

QUE le conseil municipal mandate la Directrice des Loisirs et de la Culture pour faire des propositions quant à la mise sur pied d'un comité de suivi ayant pour objet d'accompagner la mise en œuvre du Plan d'action triennal.

QUE le conseil municipal nomme la Directrice des Loisirs et de la Culture à titre de responsable de ce comité de suivi.

**RÉS. 21-03-005**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 19-11-007  
DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU  
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS  
EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-007;

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-016 modifiant la résolution 19-11-007 afin de désigner les représentants de la Ville de Gaspé pour la signature de l'entente avec le Ministère;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente, la Ville de Gaspé s'est engagée à verser un montant annuel de 5 000 \$ pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter cette dépense à un poste budgétaire déterminé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la recommandation suivante soit ajoutée aux recommandations de la résolution 19-11-007:

« QUE la dépense annuelle de 5 000 \$ pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, soit imputée au surplus non affecté ».

**RÉS. 21-03-006**

**PROJET MUNICIPALITÉS NOURRICIÈRES  
ENTENTE DE PARTICIPATION 2021-2022  
VILLE DE GASPÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**

CONSIDÉRANT le projet « Municipalité nourricières » tel que présenté au conseil municipal le 4 février 2021 par les représentants de la MRC de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT le financement accordé à la MRC par le Ministère des Affaires municipale et de l'Habitation (MAMH) via le Fonds de rayonnement des régions (FARR) pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les projets qui seront mis en place dans le cadre de la démarche Municipalités Nourricières devront naître d'une collaboration entre la Ville de Gaspé, ses citoyens, la MRC et les acteurs concernés de la démarche intégrée en développement social de la Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit nommer un ou une responsable du projet parmi les membres du conseil municipal et désigner une personne parmi les employés municipaux pour accompagner la mise en œuvre du projet;

CONSIDÉRANT QUE ces deux personnes participeront au comité local Municipalités Nourricières;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'entente de participation 2021-2022 entre la Ville de Gaspé et la MRC de La Côte-de-Gaspé;

QUE le conseil municipal nomme le conseiller Ghislain Smith, responsable du projet et désigne la directrice des loisirs et de la culture pour accompagner la mise en œuvre du projet et que ces personnes représentent la ville sur le comité local Municipalités Nourricières.

**RÉS. 21-03-007**

**ADOPTION DU BUDGET 2021  
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GASPÉ (OMHG)**

CONSIDÉRANT QUE le budget total de l'Office municipal d'habitation de Gaspé pour l'année 2021, en date du 10 février 2021, prévoit un déficit d'opération de 1 734 909 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé s'est engagée à combler le déficit annuel de certains projets dans une proportion de 10% pour une somme équivalente à 100 480 \$;

Projet #		
01063	York	0 \$
01064	Cap-des-Rosiers	0 \$
01065	Rivière-au-Renard	0 \$
01159	York et Rivière-au-Renard	67 382 \$
01835	Villa du Bassin	4 532 \$
02004	Résidence St-Martin	3 500 \$
02797	Douglastown	5 625 \$
03117	Anse-au-Griffon	10 180 \$
02653	St-Maurice	5 991 \$
03324	Cap-aux-Os	3 270 \$
		<b>100 480 \$</b>

CONSIDÉRANT la participation de la municipalité au financement du supplément au loyer en complément de ce budget;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le budget 2021 de l'OMHG soumis par la Société d'Habitation du Québec en date du 10 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité approuve les prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation de Gaspé au montant de 1 734 909 \$.

QUE la participation de la municipalité au montant de 100 480 \$ soit imputée au code budgétaire 02-370-00-962.

**RÉS. 21-03-008**

**DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC –  
LOT 4 055 306, CADASTRE DU QUÉBEC –  
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET  
DES RESSOURCES NATURELLES (MERN)**

CONSIDÉRANT la résolution 19-09-007 aux termes de laquelle le conseil municipal autorise la Ville à se porter acquéreur du lot 4 055 306, cadastre du Québec, propriété des Ailes de Gaspé Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est toujours disposée à acquérir cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la recherche de titres effectuée par le notaire instrumentant a relevé une condition à l'effet que le terrain doit être utilisé à des fins de transport aérien et d'exploitation d'une ligne aérienne, le tout aux termes de l'émission des lettres patentes par le ministère en faveur d'Air Gaspé Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander la levée de ces conditions auprès du ministère;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a transmis le formulaire- Demande d'utilisation du territoire public lequel doit être complété par la ville pour des fins d'analyse du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la greffière ou le directeur de l'aéroport et des services administratifs soit autorisé à signer tous les documents requis dans le cadre de cette demande d'utilisation du territoire public.

**RÉS. 21-03-009**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
MADAME LAURIE-ISABELLE DENIS**

CONSIDÉRANT QUE madame Laurie-Isabelle Denis a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de lotissement 1157-11 concernant le lot 5 762 745, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en :

- la réduction de 18 m de la profondeur d'un lot constructible par rapport à la profondeur de 60 m établie à l'article 5.3 E) 4 du Règlement de lotissement 1157-11;

- la réduction de 246 m<sup>2</sup> de la superficie d'un lot constructible par rapport à la superficie de 3 700 m<sup>2</sup> établie à l'article 5.3 E) 4 du Règlement de lotissement 1157-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la subdivision d'un lot afin de créer 2 lots constructibles dont un lot ayant une profondeur de 42 m et une superficie de 3 454 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a permis à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande en transmettant ses commentaires par courriel, suivant les décrets adoptés par le gouvernement vu l'actuelle pandémie de la COVID-19, et qu'il est disposé à rendre une décision;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a fait rapport au conseil selon lequel aucune objection ne lui a été communiquée;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de madame Laurie-Isabelle Denis pour le lot 5 762 745, cadastre du Québec.

QUE la dérogation mineure admise consiste en :

- la réduction de 18 m de la profondeur d'un lot constructible par rapport à la profondeur de 60 m établie à l'article 5.3 E) 4 du Règlement de lotissement 1157-11;
- la réduction de 246 m<sup>2</sup> de la superficie d'un lot constructible par rapport à la superficie de 3 700 m<sup>2</sup> établie à l'article 5.3 E) 4 du Règlement de lotissement 1157-11,

afin de permettre la subdivision d'un lot afin de créer 2 lots constructibles dont un lot ayant une profondeur de 42 m et une superficie de 3 454 m<sup>2</sup>.

**RÉS. 21-03-010**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
ME ISABELLE SIMARD**

CONSIDÉRANT QUE Me Isabelle Simard a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 871, boulevard de l'Anse-à-Valleau;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en :

- la réduction de 12,18 m de la profondeur minimale d'une cour avant pour implanter une remise isolée par rapport à la profondeur de 20 m établie par l'article 8.8.1 du Règlement de zonage 1156-11;

- la réduction de 5,29 m de la marge de recul avant minimale pour une remise isolée par rapport à la marge de recul avant minimale de 9 m établie à la grille de spécifications de la zone PA-103 du Règlement de zonage 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de régulariser l'implantation d'une remise localisée dans une cour avant ayant une profondeur de 7,82 m et une marge de recul avant de 3,71 m.;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a permis à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande en transmettant ses commentaires par courriel, suivant les décrets adoptés par le gouvernement vu l'actuelle pandémie de la COVID-19, et qu'il est disposé à rendre une décision;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a fait rapport au conseil selon lequel aucune objection ne lui a été communiquée;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Me Isabelle Simard pour la propriété située au 871, boulevard de l'Anse-à-Valleau.

QUE la dérogation mineure admise consiste en :

- la réduction de 12,18 m de la profondeur minimale d'une cour avant pour implanter une remise isolée par rapport à la profondeur de 20 m établie par l'article 8.8.1 du Règlement de zonage 1156-11;
- la réduction de 5,29 m de la marge de recul avant minimale pour une remise isolée par rapport à la marge de recul avant minimale de 9 m établie à la grille de spécifications de la zone PA-103 du Règlement de zonage 1156-11;

afin de régulariser l'implantation d'une remise localisée dans une cour avant ayant une profondeur de 7,82 m et une marge de recul avant de 3,71 m.

**RÉS. 21-03-011**

PAIEMENT DE FACTURE –  
FACTURATION DES QUOTES-PARTS  
DANS LES FONDS DE GARANTIES DU REGROUPEMENT  
BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE –  
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT la résolution 12-12-12 aux termes de laquelle la municipalité a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur d'un nouveau regroupement de municipalité qui a été constitué en début d'année 2013, en vue d'un achat commun d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QUE depuis le renouvellement de 2020 la période d'assurance pour la responsabilité est maintenant du 16 février 2021 au 16 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, l'UMQ a facturé ses honoraires pour la période du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la hausse des primes d'assurances, l'UMQ a décidé de ne pas facturer d'honoraires en responsabilité entre le 31 décembre 2020 et le 16 février 2021 (les honoraires de l'UMQ sont calculés ainsi : 1% de la prime totale incluant taxe);

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité dans le fonds de garantie du Regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie s'établit à 30 025.35 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le Directeur des Services administratifs à acquitter la facture de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 30 025.35 \$, plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au code budgétaire 02-190-00-420.

**RÉS. 21-03-012**

**DEMANDE DE LA COOPÉRATIVE D'INITIATION  
À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif de Gaspé sollicite le conseil municipal afin de lui accorder un budget pour divers travaux au niveau des espaces verts, notamment des travaux de peinture et de nettoyage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer un protocole d'entente avec la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif de Gaspé pour un montant de 1 000 \$ pour la période estivale 2021, le tout sous réserve de l'approbation du Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Gaspé.

QUE la Direction des travaux publics soit chargée de transmettre une liste des travaux à être réalisés au cours de l'été 2021.

QUE ce montant soit imputé au poste budgétaire 02-701-58-419.

**RÉS. 21-03-013**

**AIDE FINANCIÈRE –  
CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE  
EN COMMUNAUTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**

CONSIDÉRANT la mise en place d'un centre de pédiatrie sociale en communauté sur le territoire de la ville de Gaspé en opération depuis janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'un centre de pédiatrie sociale offre des services de proximité et intégrés sur les plans médicaux, sociaux et juridiques s'articulant autour de la charte des droits de l'enfant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet communautaire a obtenu l'appui du gouvernement du Québec et de la Fondation du Dr Julien;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début des opérations en 2019, le centre a créé des liens significatifs et contribué à l'amélioration de la situation de plus d'une centaine d'enfants de l'Anse-à-Valleau à Cap-des-Rosiers;

CONSIDÉRANT QUE des suivis médicaux, psychosociaux et éducatifs s'effectuent auprès de ces enfants et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités sportives, culturelles et sociales ont été mises de l'avant afin de permettre le développement du plein potentiel de ces jeunes;

CONSIDÉRANT QU'un accompagnement auprès des parents de ces enfants est aussi offert;

CONSIDÉRANT QU'afin de poursuivre la mission et répondre aux besoins qu'il est prévu de renforcer l'équipe par l'embauche d'un deuxième travailleur social à très court terme;

CONSODÉRANT la demande de soutien financier déposée par l'organisme pour les années 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de s'engager pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 20 000 \$ pour l'année 2021 au Centre de pédiatrie sociale en communauté de la Côte-de-Gaspé pour la réalisation de sa mission.

QUE la dépense soit imputée au surplus non-affecté.

#### **RÉS. 21-03-014**

#### **RECONNAISSANCE À L'ÉGARD DE FEU JULES BÉLANGER**

CONSIDÉRANT l'œuvre exceptionnelle de M. Jules Bélanger notamment dans le développement de l'éducation, des communications et de la culture ;

CONSIDÉRANT qu'il fut un Gaspésien enraciné, assoiffé d'histoire et de culture ;

CONSIDÉRANT qu'il fut membre fondateur des organismes suivants :

- membre fondateur du Prêt d'honneur aux Gaspésiens;

- membre fondateur du Centre des jeunes musicales canadiennes à Gaspé;
- président du comité d'implantation du collège d'enseignement général et professionnel de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine;
- membre fondateur de Diffusion Gaspésie;
- membre fondateur de « Les Éditions du Pharillon Inc. »;
- membre fondateur du conseil d'administration provisoire de Radio-Gaspésie Inc. et du premier conseil d'administration de Radio-Gaspésie;
- membre fondateur de la Fondation de la Société historique de la Gaspésie;
- président fondateur de Protex enr. (services de recherche en sciences humaines, histoire régionale, toponymie, etc.).

CONSIDÉRANT les nombreuses distinctions honorifiques et reconnaissances qui lui ont été décernées :

- En 1983 : le prix Esdras-Minville (Erudito Radio-Québec/UQAR) ;
- En 1983 : le mérite de l'Association des musées canadiens, Saskatoon ;
- En 1984 : le prix Méritas de la Chambre de commerce de la Gaspésie ;
- En 1986 : l'intronisation comme membre du Cercle des bâtisseurs Molson ;
- En 1990 : le prix du Cercle de Presse de la Côte-de-Gaspé ;
- En 1993 : le titre de bâtisseur de la Caisse populaire de Gaspé ;
- En 1994 : un doctorat honoris causa de l'Université du Québec à Rimouski ;
- En 1998 : le prix CLIO (section Québec) de la Société historique du Canada;
- En 2006 : Officier de l'Ordre national du Québec ;
- En 2016 : le prix Gérard-Morisset.

CONSIDÉRANT ses nombreuses implications au sein de notre communauté;

CONSIDÉRANT que nous avons perdu un de nos grands bâtisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal souligne l'apport exceptionnel de M. Jules Bélanger au développement de Gaspé, de la Gaspésie et du Québec.

**RÉS. 21-03-015**

**VENTE DU LOT 6 399 066, CADASTRE DU QUÉBEC –  
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-033 adoptée par le conseil municipal le 18 janvier 2021 autorisant la signature d'une promesse d'achat entre la Ville de Gaspé et la Société québécoise des infrastructures relative à la relocalisation du Centre de transports du ministère des Transports dans le parc industriel des Augustines, et concernant le lot 6 399 066, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat du 22 janvier 2021 et acceptée par la Ville de Gaspé le 26 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la correspondance du 9 février 2021 de la Ville de Gaspé s'engageant conformément à l'article 4.1 de la promesse d'achat susdite à municipaliser et asphalté la rue des Pommiers tout le long du lot 6 399 066, cadastre du Québec, le tout incluant les infrastructures publiques (aqueduc et égout sanitaire) et desservi par les services municipaux (aqueduc et égout sanitaire) à la limite nord de l'immeuble, et ce, avant le 14 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la correspondance du 9 février 2021 de la Société québécoise des infrastructures informant qu'elle a obtenu toutes les autorisations requises en vertu de l'article 7.2 de la promesse d'achat susdite et qu'elle est satisfaite de sa vérification diligente en lien avec l'immeuble;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'acte de vente du lot 6 399 066, cadastre du Québec entre la Ville de Gaspé et la Société québécoise des infrastructures pour un montant de 206 152.80 \$, plus les taxes applicables.

QUE le directeur général ou la greffière soient autorisés à y apporter des modifications mineures.

**RÉS. 21-03-016**

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION  
ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES 2021-2024**

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 de la Commission scolaire Eastern Shores tel qu'adressé à la Ville de Gaspé en date du 24 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Eastern Shores demande à la Ville de Gaspé d'exprimer son avis sur ce plan, avant son adoption à la séance des commissaires du 23 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement de vocation ou d'usage prévu pour les écoles du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal donne à la Commission scolaire Eastern Shores un avis favorable sur leur plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024.

**RÉS. 21-03-017**

**DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de la personne salariée portant le numéro 10-0996 reçue à la direction des Ressources humaines en date du jeudi 18 février 2021 à l'effet que sa dernière journée de travail serait le 12 mars 2021 à 12h;

CONSIDÉRANT QU'entre la fin d'emploi et la fin de l'affichage interne, il n'y aura pas assez de temps pour faire un bon transfert des connaissances, nous aimerions avoir la possibilité de rappeler la personne salariée pour un maximum de 15 heures pour le transfert de connaissance à la personne qui la remplacera, et ce, entre le 12 mars et le 31 mars 2021 en dehors des heures habituelles de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la fin d'emploi de la personne salariée portant le numéro 10-0996, et ce, en date du 12 mars 2021 à 12h.

QUE le conseil municipal autorise le paiement des heures qui seront faites par la personne salariée 10-0996 et de la personne remplaçante entre le 12 mars et le 31 mars 2021 afin d'effectuer un transfert de connaissance, et ce, pour un maximum de 15 heures.

QUE le conseil municipal en profite pour la remercier pour son travail au sein de la municipalité depuis son entrée en fonction en mars 2018.

QUE le directeur des Services administratifs, soit, par la présente, autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde des banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues.

**RÉS. 21-03-018**

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 1170-12-04

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné aux membres du Conseil, lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site internet de la ville pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1170-12-04, amendement le règlement 1170-12 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme en modifiant l'article 1.8 « TERMINOLOGIE » en y ajoutant le terme « Géodôme » et sa définition, soit adopté.

**RÉS. 21-03-019**

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 1171-12-03

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné aux membres du Conseil, lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site internet de la ville pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1171-12-03, règlement amendant le règlement 1171-12 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale en modifiant le titre de l'article 4.3 PROJET D'UTILITÉ PUBLIQUE, DE RÉCRÉATION INTENSIVE ET D'INDUSTRIE ARTISANALE et en modifiant le premier paragraphe de l'article 4.3.1 DOMAINE D'APPLICATION, soit adopté.

**RÉS. 21-03-020**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1157-11-02**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné aux membres du Conseil, lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site internet de la ville pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1157-11-02, amendant le règlement de lotissement n°1157-11 en modifiant le titre du point C) de l'article 5.3 Normes particulières pour les habitations multifamiliales\*, les projets intégrés\* et les ensembles immobiliers\*, soit adopté.

**RÉS. 21-03-021**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1156-11-49**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné aux membres du Conseil, lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site internet de la ville pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1156-11-49, règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Modifiant le premier paragraphe de l'article 4.1 NOMBRE PAR TERRAIN\*;
- Ajoutant un deuxième paragraphe à l'article 5.2 BATIMENTS\* PROHIBES;
- Ajoutant l'article 7.7 GEODOME\*;
- Créant la zone PA-182-1 à même la zone PA-182;
- Ajoutant la grille de spécifications pour la zone PA-182-1;
- Créant la zone PA-182-2 à même la zone PA-182;

- Ajoutant la grille de spécifications pour la zone PA-182-2;

soit adopté.

**RÉS. 21-03-022**

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 1442-21

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 15 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1442-21 a été déposé lors de la même séance et que certaines modifications y ont été apportées notamment au niveau du montant de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière au montant de 396 890 \$ du Ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains fut accordée au Groupe Beau Village et non pas en faveur de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière au montant de 50 000 \$ de la MRC de la Côte-de-Gaspé dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants fut accordée au Groupe Beau Village et non pas en faveur de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de l'emprunt, il y a lieu de considérer uniquement l'aide financière de 185 238 \$ accordée directement à la Ville de Gaspé par le Ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'emprunt initialement de 702 225 \$ doit donc être remplacé par un montant de 1 149 115 \$ dans le titre du règlement ainsi qu'à l'article 4 et que les mentions relatives aux lettres adressées au Groupe Beau Village émanant du Ministère des Transports datée du 2 juillet 2020 et de la MRC doivent être retirées du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière de 582 128 \$ mentionnée au deuxième attendu du règlement doit être remplacé par un montant de 185 238 \$ correspondant au montant de l'aide financière accordée par le Ministère des Transports en faveur de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est de construire une piste cyclable d'une longueur approximative de 1.5 km dans le périmètre urbain de Rivière-au-Renard. Aux fins de pourvoir aux dépenses engagées par cet emprunt, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 149 115 \$ sur une période de vingt (20) ans. Pour ce faire, il sera prélevé, annuellement pendant vingt (20) ans, sur chacun des immeubles de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site internet de la ville pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, le présent règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des mesures sanitaires présentement en vigueur, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* peut être remplacée jusqu'à nouvel ordre par une procédure de réception des demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement devrait normalement être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de poursuivre la procédure d'adoption du règlement en l'adaptant afin qu'elle se tienne à distance dans le cadre d'une procédure de réception des demandes écrite de scrutin référendaire de quinze (15) jours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1442-21 décrétant une dépense de 1 334 353 \$ et un emprunt de 1 149 115 \$ pour des travaux de construction d'une piste cyclable dans le secteur de Rivière-au-Renard, soit adopté.

QUE la procédure référendaire soit tenue dans le cadre le cadre d'une procédure de réception des demandes écrite de scrutin référendaire de quinze (15) jours.

**RÉS. 21-03-023**

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT les recommandations positives aux demandes de dérogations mineures présentées lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 24 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire au Québec en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret 102-2021 du 5 février 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours;

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 février 2021, soit accepté avec ses recommandations.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre par le biais d'une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours, publié sur le site internet de la Ville conformément au Règlement 1388-19 relatif aux modalités de publication des avis publics en ce qui concerne les demandes de dérogations mineures présentées au comité consultatif d'urbanisme le 24 février 2021.

À 20h25, la deuxième période de questions est ouverte.

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos par voie de visioconférence. Les citoyens ayant des questions ont été invités à le faire par courriel préalablement à la tenue de la présente séance et le conseil n'a reçu aucune question écrite.

**RÉS. 21-03-024**

### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h28 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Sébastien Fournier, greffier adjoint

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à huis clos en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19), le 15 mars 2021 à 19h30, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, directeur des communications et des dossiers stratégiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. **QUESTIONS DU PUBLIC**

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

#### **4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.**

- 4.1 répertoire des taux de location de machineries lourdes pour 2021-2022
- 4.2 rejet des soumissions - collecte des encombrants et des gros rebuts 2021-2022-2023
- 4.3 services professionnels pour les plans et devis pour la reconstruction d'une partie de la rue des Pommiers dans le parc industriel des Augustines

#### **5. SERVICES MUNICIPAUX**

##### **5.1 Protection contre les incendies**

##### **5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

##### **5.3 Loisirs et culture**

- 5.3.1 reconnaissance de l'organisme Volleyball Gaspé
- 5.3.2 reconnaissance de l'organisme Association des locataires et résidents du quartier Sandy Beach

##### **5.4 Travaux publics**

- 5.4.1 paiement de facture - Groupe Voyer Inc.
- 5.4.2 paiement de facture - Construction Béton 4 Saisons (CB4S)
- 5.4.3 paiement des immatriculations

##### **5.5 Services administratifs et aéroport**

- 5.5.1 achat d'une machine à pneus - Garage de l'aéroport Michel-Pouliot
- 5.5.2 offre de services professionnels - Étude de faisabilité en architecture projet d'amélioration de l'aérogare de l'aéroport Michel-Pouliot
- 5.5.3 comptes du mois;
- 5.5.4 autorisation de signature – Annexe C -certificat de conformité pour les réclamations au PAIA – Prolongement de la piste à l'aéroport Michel Pouliot

##### **5.6 Services juridiques et Greffe**

- 5.6.1 liste des priorités - Programme Rénorégion 2021
- 5.6.2 modification de la résolution 20-12-020 – Vente du lot 4 915 816, cadastre du Québec – Construction Rénovation François Ouellet Inc.

- 5.6.3 protocole d'entente – Enseigne projetante – 117, rue de la Reine
- 5.6.4 travaux de construction d'une piste cyclable dans le secteur de Rivière-au-Renard – Mandat d'expropriation (avocat, évaluateur, arpenteur)
- 5.6.5 entente – Hydro-Québec – Partenariat pour le déploiement de borne de recharge rapide pour véhicules électriques
- 5.6.6 servitude - Hydro-Québec - borne de recharge rapide pour véhicules électriques – halte routière – 27 boulevard de York Est

## **5.7 Direction générale**

- 5.7.1 modification de la résolution 20-09-004 - Ouverture de soumissions - Fourniture et installation d'écrans LED à Rivière-au-Renard et fourniture et remplacement d'un écran LED à Gaspé
- 5.7.2 renouvellement du guide de gestion du personnel-cadre
- 5.7.3 réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon secteur sud – Avenant quai du pêcheur
- 5.7.4 implantation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques

## **5.8 Ressources humaines**

- 5.8.1 démission d'une personne salariée
- 5.8.2 attribution à l'interne du poste annuel d'adjointe de direction des Travaux publics
- 5.8.3 programme d'aide aux employés pour les pompiers et l'équipe de sauvetage de la Ville de Gaspé

## **6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

## **7. AVIS DE MOTION**

## **8. RAPPORT DES COMITÉS**

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

## **10. QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

## **11. FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 19h31, la première période de questions est ouverte.

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos. Les citoyens ayant des questions ont été invités à le faire par courriel préalablement à la tenue de la présente séance.

Le conseil a reçu, pour la présente séance, qu'une seule question écrite du public.

Intervenants

Carol Saucier pour  
Solidarité Gaspésie  
Côte-de-Gaspé

Objets

Gaspé Énergies intentait, le 29 octobre 2020, une poursuite contre le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec, ceci dans le but de contester la décision du ministre Jonathan Julien de lui refuser l'autorisation de forage pour le puits Galt 6. Le ministre motivait son refus par la présence de risques quant à l'intégrité et la conservation du milieu hydrique relatif au site du puits. Les audiences portant sur cette poursuite ont eu lieu en Cour du Québec du 1 au 3 mars 2021.

CONSIDÉRANT la présence de risques élevés pour l'eau dus à la nature du terrain convoité pour le forage de Galt 6 (Voir rapport de la firme Golder Associés produit en 2016);

CONSIDÉRANT l'absence d'acceptation sociale démontrée à l'égard de l'ensemble du projet Galt;

CONSIDÉRANT la volonté de Gaspé Énergies, par sa poursuite, de faire invalider également l'Article 23 du Règlement sur les activités d'exploitation, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu terrestre;

CONSIDÉRANT l'importance de ce règlement adopté pour assurer la protection de l'eau ceci à Gaspé, en Gaspésie, mais également pour l'ensemble des projets pétroliers et gaziers qui pourraient s'implanter sur le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT l'incompatibilité du développement d'une filière des hydrocarbures à Gaspé et en Gaspésie, incompatibilité avec la nécessité d'une transition énergétique et d'un développement durable de notre territoire;

CONIDÉRANT enfin l'orientation résolument prise par notre municipalité de développer les énergies renouvelables telles que les énergies éolienne et solaire:

Qu'entendent faire les membres du conseil municipal (maire et conseillers-es), advenant un jugement favorable de la Cour du Québec à l'égard de la poursuite intentée par Gaspé Énergies contre le MERN?

Plus spécifiquement, quelles sont les mesures que nos élu-e-s entendent mettre de l'avant pour informer et sensibiliser la population aux enjeux que soulève cette poursuite, de même qu'à ses conséquences?

Maire: Merci M. Saucier pour votre question.

Comme vous le savez, la filière des hydrocarbures relève à 100% de l'État québécois, qui s'est arrogé toutes les compétences légales en la matière.

Pendant des années, nous avons demandé au gouvernement d'assumer ses responsabilités et il le fait actuellement, et je salue la vigueur avec laquelle le ministre défend sa réglementation qui vise notamment à sécuriser nos plans d'eau.

Le ministre Julien, avec qui nous avons des contacts étroits, a défendu sa réglementation devant les tribunaux et nous avons confiance envers le système de justice et dans la solidité de la réglementation en vigueur.

Un autre élément fondamental, c'est que le site de forage en question est hors territoire municipal. Donc en plus d'être en dehors de nos compétences légales, il est en dehors de notre juridiction territoriale municipale.

Par ailleurs, malgré les limites légales et territoriales, la Ville de Gaspé a demandé à maintes reprises que le BAPE se penche sur chacun de ces projets. Il est anormal que, pour implanter une éolienne, on doit se soumettre au BAPE alors que pour forer un puits de pétrole, le BAPE ne soit pas systématiquement obligatoire.

En plus du volet environnemental, l'un des rôles du BAPE est de veiller à l'acceptabilité sociale des projets. Ici, nous savons que la population est divisée sur cet enjeu. Depuis trop longtemps, l'enjeu a divisé des familles, des amis et une communauté. On ne veut pas rejouer dans ce film-là. On aime mieux avoir une communauté unie, une communauté où plus de 800 emplois sont rattachés à l'énergie éolienne et plus de 1000 emplois dans les pêches et le bioalimentaire.

Ceci dit, le gardien de l'environnement et de l'acceptabilité sociale, particulièrement dans un dossier à 100% de juridiction provinciale, c'est le BAPE. Il est reconnu et digne de confiance.

Alors, si jamais le tribunal rabrouait le ministre, et je serais surpris que ce soit le cas, mais si jamais ça arrivait, il existe des processus d'appel et de notre côté, nous réitérons notre demande pour que le projet passe entre les mains du BAPE avant d'aller trop loin : nous pourrions ainsi le soumettre au test des retombées économiques, sociales et environnementales comme n'importe quel autre projet. Et on aurait enfin l'heure juste pour que l'État prenne les meilleures décisions.

**RES 21-03-026**

#### RÉPERTOIRE DES TAUX DE LOCATION DE MACHINERIES LOURDES POUR 2021-2022

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande publique d'offres de service relativement à la location de machineries lourdes, six fournisseurs ont soumis à la Ville de Gaspé leurs taux de location pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE les six offres de service sont conformes et peuvent par conséquent être incluses au répertoire 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte les taux de location de machineries lourdes comme indiqué au répertoire 2021-2022. Ces taux seront valides du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

**RES 21-03-027**

#### REJET DES SOUMISSIONS - COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES GROS REBUTS 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT l'appel d'offre public sur SEAO pour la collecte des encombrants et gros rebuts pour 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions soit :

- Ivan et Garry McKoy Inc. au montant de 150 150.00 \$ pour 2021, 150 150.00 \$ pour 2022 et 150 150.00 \$ pour 2023 plus les taxes applicables.
- Transport Dupuis et Dupuis Inc. au montant de 78 000.00 \$ pour 2021, 79 000.00 \$ pour 2022 et 80 000.00 \$ pour 2023 plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Transport Dupuis et Dupuis Inc. est jugée non conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Ivan et Garry McKoy Inc. est supérieure au budget estimé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues pour la collecte des encombrants et des gros rebuts 2021-2022-2023 et autorise le service des travaux publics à retourner en appel d'offres.

#### **RES 21-03-028**

#### **SERVICES PROFESSIONNELS - PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DES POMMIERS DANS LE PARC INDUSTRIEL DES AUGUSTINES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire des travaux pour la reconstruction d'une partie de la rue des Pommiers dans le parc industriel des Augustines;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme d'ingénieur pour faire la conception afin de mener à bien les travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de neuf (9) firmes (Kwatroe Consultants Inc., WSP, Tetra Tech QI Inc., Stantec, ARPO Groupe-Conseil, SNC Lavalin, Cima+, Innovation Americk Inc. et PBK Coopérative Ingénieuse), une (1) seule soumission nous été transmise, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Kwatroe Consultants Inc.	77/100
--------------------------	--------

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture de l'offre quantitative, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Kwatroe Consultants Inc.	38.48
--------------------------	-------

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé et conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la reconstruction d'une partie de la rue des Pommiers dans le parc industriel des Augustines soit accordé à Kwatro Consultants Inc. pour un montant de 33 000.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputable au règlement d'emprunt 1395-19.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 21-03-029**

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME VOLLEYBALL GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la Direction des loisirs et de la culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs et de la culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux conditions pour être reconnu comme organisme sportif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organise Volleyball Gaspé, comme organisme sportif affilié à la Direction des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé.

**RES 21-03-030**

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME  
ASSOCIATION DES LOCATAIRES ET RÉSIDENTS  
DU QUARTIER SANDY BEACH**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la Direction des loisirs et de la culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs et de la culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux conditions pour être reconnu comme organisme communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme Association des locataires et résidents du quartier Sandy Beach, comme organisme communautaire affilié à la Direction des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé.

**RES 21-03-031**

**PAIEMENT DE FACTURE – GROUPE VOYER INC.**

CONSIDÉRANT le bris d'une pompe d'eau usée à la station de pompage Harbour (SP-12);

CONSIDÉRANT que cette station a la tâche d'évacuer les eaux usées de la partie nord-ouest de la ville;

CONSIDÉRANT que, sans toutes les pompes en place, il y a des risques de débordement d'eau usée dans la baie de Gaspé;

CONSIDÉRANT la facture # 70355 du Groupe Voyer Inc., seul dépositaire des pompes Flygt au Québec, au montant de 14 420.90 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les réparations ont été réalisées à notre satisfaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 70355 du Groupe Voyer Inc. au montant de 14 420.90 \$ plus les taxes applicables et que le tout soit appliqué au règlement 1314-16 sur les composantes d'aqueduc et égout.

**RES 21-03-032**

**PAIEMENT DE FACTURE –  
CONSTRUCTION BÉTON 4 SAISONS (CB4S)**

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation à la caserne incendie de Gaspé;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu d'ajouter certains travaux en cours d'exécution (éclairage et protection anti-impacts);

CONSIDÉRANT la facture de Construction Béton 4 Saisons (CB4S) au montant de 4 901.88 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #19023 de Construction Béton 4 Saisons (CB4S) au montant de 4 901.88 \$, plus les taxes applicables et que le tout soit affecté au règlement 1329-17.

**RES 21-03-033**

**PAIEMENT DES IMMATRICULATIONS**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la Société de l'assurance automobile du Québec, un avis de paiement des immatriculations pour les véhicules de la Ville pour la période du 01-04-2021 au 31-03-2022;

CONSIDÉRANT QUE la facture à payer est au montant de 62 437.33 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des immatriculations des véhicules de la Ville de Gaspé au montant de 62 437.33 \$ pour la période du 01-04-2021 au 31-03-2022.

QUE cette dépense soit imputable aux codes budgétaires du budget 2021 prévus pour les immatriculations des véhicules des directions concernées.

**RES 21-03-034**

**ACHAT D'UNE MACHINE À PNEUS –  
GARAGE DE L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT**

CONSIDÉRANT QUE la machine pour le changement de pneus du garage de l'aéroport date de près de 25 ans et que celle-ci commence à montrer des signes importants de fatigue;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de trois fournisseurs pour l'acquisition d'une nouvelle machine et les soumissions reçues :

- Gaspésie Pièces d'Autos 2016 Inc.: 6 785.47 \$, plus les taxes applicables;
- Égide Dupuis et Fils Inc.: 6 971 \$, plus les taxes applicables;
- NAPA Pièces d'Auto : 7 053 \$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT les besoins de cet équipement pour le service de mécanique de l'aéroport afin d'améliorer l'efficacité des opérations et éviter les déplacements entre les sites;

CONSIDÉRANT QUE la soumission fournie par le fournisseur Gaspésie Pièces d'Autos 2016 Inc. au coût de 6 785.47 \$, plus les taxes applicables, s'avère la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Gaspésie Pièces d'Autos 2016 Inc. au montant de 6 785.47 \$, plus les taxes applicables pour l'acquisition d'une machine à pneus pour le garage de l'aéroport Michel-Pouliot.

QUE la dépense soit imputée au fond de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

**RES 21-03-035**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS –  
ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN ARCHITECTURE PROJET  
D'AMÉLIORATION DE L'AÉROGARE  
DE L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT**

CONSIDÉRANT QUE l'aérogare de Gaspé a été construite durant les années 1970 par Transports Canada et cédée à la Ville de Gaspé en 1998;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé n'a procédé depuis ce temps qu'à des réparations mineures sur le bâtiment afin de minimiser sa détérioration;

CONSIDÉRANT l'état de vétusté de l'aérogare Michel-Pouliot de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé constitue une porte d'entrée incontournable de la Ville et de la MRC Côte de Gaspé;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé afin d'améliorer l'état de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de mandater une firme d'architecture afin d'évaluer les options de mise à niveau de l'aérogare considérant les conditions existantes, de déterminer les besoins de la Ville de Gaspé, d'identifier les potentiels et exigences liées à la réfection de l'aérogare, et de faire une proposition de réfection ou de nouvelle construction;

CONSIDÉRANT les programmes gouvernementaux existants pour ce type de projet dont le programme PAQIAR;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecture Evoq a procédé à plusieurs réfections d'aérogare, notamment dans le nord du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de leur part afin d'effectuer une étude de faisabilité menant au projet d'amélioration de l'aérogare;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la proposition d'Evoq Architecture afin d'effectuer une étude de faisabilité et de proposer des scénarios de réfection sur l'aérogare Michel-Pouliot de Gaspé au montant de 20 260 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

#### RES 21-03-036

#### ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 722 248.56 \$ dont :

- Activités financières régulières : 1 722 248.56 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 116 066.46 \$ dont :

- Activités financières régulières : 114 424.92 \$  
- Activités financières inondations : 1 641.54 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 210 946.33 \$ dont :

- Activités financières régulières : 210 946.33 \$

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

• Activités financières : 1 511 302.23 \$  
• Activités d'investissement : 116 066.46 \$

**RES 21-03-037**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ANNEXE C –  
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ  
POUR LES RÉCLAMATIONS AU PAIA-  
PROLONGEMENT DE LA PISTE  
À L'AÉROPORT MICHEL POULIOT**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de la piste de 1000 pieds et la réhabilitation des chaussées existantes à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec Transports Canada relativement à l'aide financière prévue dans le cadre dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE la réclamation partielle au montant de 3 435 619.92 \$ a été transmise en date du 18 février 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des modalités, un certificat de conformité pour les réclamations doit être signé par un représentant de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de nommer un représentant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise M. Dave Ste-Croix, directeur de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé, à signer au nom de la Ville de Gaspé, l'annexe C : certificat de conformité pour les réclamations suivant la réclamation partielle transmise au PAIA dans le cadre du projet de réhabilitation des chaussées aéroportuaires.

**RES 21-03-038**

**LISTE DES PRIORITÉS - PROGRAMME RÉNORÉGION 2021**

CONSIDÉRANT le nouveau programme RénoRégion de La Société d'habitation du Québec (SHQ), programme pouvant accorder une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et qui doivent effectuer des travaux visant à corriger des déficiences majeures que présente leur résidence;

CONSIDÉRANT QU'au terme de la période d'inscription au programme RénoRégion qui s'est déroulée du 18 au 29 janvier dernier, trente (30) des demandes reçues ont été sommairement jugées admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été classées par ordre de priorité, en application des conditions du programme de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour les demandes ayant obtenu une pondération similaire en appliquant les conditions du programme de la Société d'habitation du Québec, qu'un tirage au sort a été effectué pour déterminer les priorités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte le classement des demandes reçues et admissibles au programme RénoRégion 2021, et autorise leur transmission par ordre de priorité à la Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Gaspé jusqu'à concurrence des fonds disponibles dans le programme.

**RES 21-03-039**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 20-12-020 –  
VENTE DU LOT 4 915 816, CADASTRE DU QUÉBEC –  
CONSTRUCTION RÉNOVATION FRANÇOIS OUELLET INC.**

CONSIDÉRANT la résolution 20-12-020;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une discussion avec monsieur François Ouellet, il y a lieu de remplacer la compagnie Construction Rénovation François Ouellet Inc. par Gestion Nancy Tapp Inc, dont François Ouellet est également président;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la résolution 20-12-020 soit modifiée pour que la première et la quatrième recommandations se lisent comme suit:

"QUE le Conseil municipal accepte de vendre à Gestion Nancy Tapp Inc., un terrain vacant étant constitué du lot 4 915 816, cadastre du Québec sur la rue de l'Envol, pour un montant de 36 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE l'acte de vente soit signé avant le 20 avril 2021 "

**RES 21-03-040**

**PROTOCOLE D'ENTENTE –  
ENSEIGNE PROJÉTANTE – 117, RUE DE LA REINE**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 1241-14, règlement permettant d'autoriser l'occupation de certaines parties du domaine public de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation émise en vertu du règlement susdit se fait par la signature d'un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT la demande d'installation d'une enseigne projetante présentée par la compagnie 9248-7933 Québec Inc. (Auberge Minville) pour la propriété située au 117, rue de la Reine;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du service de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit protocole d'entente au nom de la Ville de Gaspé.

QUE la signature du protocole soit conditionnelle au respect des formalités applicables.

**RES 21-03-041**

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE  
DANS LE SECTEUR DE RIVIÈRE-AU-RENARD–  
MANDAT D'EXPROPRIATION  
(AVOCAT, ÉVALUATEUR, ARPENTEUR)**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de la Ville de Gaspé que le projet de construction d'une piste cyclable dans le secteur de Rivière-au-Renard lequel fut initié par le Groupe Beau-Village se réalise;

CONSIDÉRANT le court laps de temps avant le début des travaux prévus et les contraintes reliées aux versements de différentes subventions;

CONSIDÉRANT les discussions avec certains propriétaires concernés afin d'obtenir des servitudes de passage pour le tracé de la future piste cyclable;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour aucune entente n'a été conclue avec les propriétaires du lot 3 618 359, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entamer des démarches en vue de procéder à l'expropriation d'une parcelle du lot 3 618 359, cadastre du Québec nécessaire à la constitution d'une servitude passage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mandate Tremblay, Bois, cabinet d'avocats afin d'agir à titre de conseiller juridique de la Ville de Gaspé dans le dossier d'expropriation en vue d'obtenir une servitude de passage sur une partie du lot 3 618 359, cadastre du Québec le tout, dans le cadre de la réalisation du projet construction d'une piste cyclable dans le secteur de Rivière-au-Renard.

QUE le directeur général et/ou la greffière soient autorisés à requérir les services de ce cabinet d'avocats au besoin dans ce dossier.

**RES 21-03-042**

**ENTENTE – HYDRO-QUÉBEC –  
PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT  
DE BORNE DE RECHARGE RAPIDE  
POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de favoriser l'autonomie des véhicules électriques, HQ conçoit, développe et exploite un réseau de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire du Québec (le « Circuit électrique »);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé et Hydro-Québec souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent

par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec souhaite construire et exploiter des stations de bornes de recharge rapide (50kW et plus) (les « Stations de recharge ») sur des terrains appartenant au Partenaire;

CONSIDÉRANT QUE le partenaire accepte de fournir les droits d'occupation des terrains requis pour la construction et l'exploitation des Stations de recharge, notamment le terrain de la Halte municipale;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le Maire et la Greffière à signer le protocole d'entente de partenariat pour le déploiement de borne de recharge rapide pour véhicules électriques soumis, entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec.

QUE le Maire et/ou la greffière soient autorisés à y apporter des modifications mineures s'il y a lieu.

**RES 21-03-043**

**SERVITUDE - HYDRO-QUÉBEC –  
BORNE DE RECHARGE RAPIDE  
POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES –  
HALTE ROUTIÈRE – 27 BOULEVARD DE YORK EST**

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de favoriser l'autonomie des véhicules électriques, HQ conçoit, développe et exploite un réseau de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire du Québec (le « Circuit électrique »);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé et Hydro-Québec souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec souhaite construire et exploiter des stations de bornes de recharge rapide (50kW et plus) (les « Stations de recharge ») sur des terrains appartenant au Partenaire;

CONSIDÉRANT QUE le partenaire accepte de fournir les droits d'occupation des terrains requis pour la construction et l'exploitation des Stations de recharge;

CONSIDÉRANT que la ville a désigné un espace de stationnement à la halte municipale au 27, boulevard de York Est;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis lequel est relatif à l'établissement d'une servitude;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'installation de la borne de recharge rapide il y aura lieu de signer une servitude en faveur d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et la greffière soient autorisés tous les documents relatifs à l'établissement de la servitude pour la borne de recharge électrique rapide située à la Halte municipale.

QUE la greffière soit autorisée à apporter des corrections mineures aux projets soumis, s'il y a lieu.

**RES 21-03-044**

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 20-09-004 –  
OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉCRANS LED  
À RIVIÈRE-AU-RENARD  
ET FOURNITURE ET REMPLACEMENT  
D'UN ÉCRAN LED À GASPÉ

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-004 octroyant le contrat pour le remplacement des LED pour l'écran au centre-ville de Gaspé et la fourniture et l'installation d'un nouvel écran LED au centre de Rivière-au-Renard, selon l'option 2A, à l'entreprise Lumicom Inc. pour un montant de 30 400 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse de la transformation de l'écran actuel de Gaspé par l'adjudicataire du contrat, il a été constaté que la face actuelle de l'écran n'avait pas les dimensions requises pour le nouveau module 6.67 mm;

CONSIDÉRANT la proposition de l'adjudicataire à l'effet de fabriquer deux (2) enseignes neuves tel que l'option 2B pour un prix de 32 000 \$ au lieu de 34 000 \$;

CONSIDÉRANT l'avantage pour la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE ce prix de 32 000 \$, plus les taxes applicables est le prix le plus bas conforme pour cette option 2B et est également inférieur aux autres prix soumis par les autres soumissionnaires pour l'option 2A;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le premier paragraphe de la recommandation de la résolution 20-09-004 afin de confirmer le tout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le premier paragraphe de la recommandation de la résolution 20-09-004 soit remplacé par le suivant :

«QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture et l'installation d'un nouvel écran LED au centre-ville de Gaspé et au centre de Rivière-au-Renard, selon l'option 2B, à l'entreprise Lumicom

Inc. pour un montant de 32 000 \$, plus les taxes applicables.»

**RES 21-03-045**

### RENOUVELLEMENT DU GUIDE DE GESTION DU PERSONNEL-CADRE

CONSIDÉRANT QUE le Guide de gestion du personnel-cadre de la Ville de Gaspé est échu depuis le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un comité composé du maire et d'un conseiller en relation du travail de la Direction des affaires juridiques et du Carrefour du capital humain a été formé pour représenter la partie patronale et que celui-ci a été mandaté afin de procéder aux négociations conduisant au renouvellement du Guide de gestion du personnel-cadre;

CONSIDÉRANT QU'un accord de principe unanime a été conclu en février 2021 entre les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de l'accord de principe a été soumis par les représentants du personnel-cadre aux cadres de la municipalité aux termes de rencontres en février 2021 et que ceux-ci ont accepté majoritairement le contenu;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la partie patronale recommandent unanimement au conseil municipal de procéder à l'adoption du contenu du nouveau Guide de gestion du personnel-cadre ayant fait l'objet de la récente négociation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor, la conseillère Aline Perry s'étant retirée des délibérations et n'ayant pas voté;

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du contenu du nouveau Guide de gestion de personnel-cadre applicable pour les années 2020 à 2024.

QUE la Direction des services administratifs soit autorisée à procéder au paiement des ajustements des sommes rétroactives négociées dans ledit Guide.

QUE le directeur général voit à l'application de cette résolution.

**RES 21-03-046**

### RÉAMÉNAGEMENT DU HAVRE DE L'ANSE-AU-GRIFFON SECTEUR SUD - AVENANT QUAI DU PÊCHEUR

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon secteur nord exécuté par Les Entreprises Allen Dumaresq Inc.;

CONSIDÉRANT la demande du pêcheur commercial local pour que nous aménageons un espace afin qu'il puisse effectuer ses activités de pêche et puisse y installer des pontons flottants;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a les compétences et l'équipement pour faire les travaux de construction de caissons de bois et pour faire leur mise en place;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur nous a envoyé une facture pour la construction des caissons de bois, leur transport et leur mise en place au quai d'Anse-au-Griffon pour un montant de 10 335.00\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement de la facture à Les Entreprises Allen Dumaresq Inc. au montant de 10 335.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé à l'aide financière versée par le ministère de Pêches et Océans.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 21-03-047**

#### **IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, le ministère des Transports dispose d'une mesure visant à soutenir l'implantation de bornes de recharge rapide le long des principaux axes routiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est reconnue par le Gouvernement du Québec comme étant un Village-relais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a été ciblée par le ministère des Transports, ainsi que par le Circuit électrique d'Hydro-Québec, afin de recevoir une borne de recharge rapide pour véhicules électriques dans le secteur de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports investit un montant correspondant à 50% des coûts liés à l'implantation de la borne de recharge rapide, jusqu'à concurrence de 34 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec investit le montant restant du coût lié à l'achat de la borne de recharge rapide et à son installation;

CONSIDÉRANT QUE le Circuit électrique sera le seul propriétaire de la borne de recharge rapide, la Municipalité n'a aucun investissement à effectuer en lien avec l'implantation de la borne de recharge rapide;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une borne de recharge rapide doit obligatoirement être accompagnée de l'implantation d'une borne double de 240V;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit assumer l'ensemble des coûts liés à l'achat et l'installation de la borne double de 240V, et de ce fait sera la seule propriétaire de la borne de 240V;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé participe à l'installation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques, ainsi que d'une borne double de 240V.

QUE le conseil municipal nomme le directeur général et/ou la greffière et/ou le directeur des communications et des dossiers stratégiques pour signer les documents relatifs à ce dossier.

**RES 21-03-048**

#### DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 19-0301 est venue remettre ses clés le 4 mars 2021 au matin et a indiqué à son contremaître qu'il démissionnait de son poste à la Ville de Gaspé en date de la même journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi de la personne salariée portant le numéro 19-0301, et ce, rétroactivement au 3 mars 2021 à 16h30.

QUE le conseil municipal en profite pour la remercier pour son travail au sein de la municipalité depuis son entrée en fonction en novembre 2020.

QUE le directeur des Services administratifs, soit, par la présente, autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde des banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues.

**RES 21-03-049**

#### ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE ANNUEL D'ADJOINTE DE DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QU'une personne salariée syndiquée a postulé sur le poste, qu'elle possède les qualifications nécessaires pour obtenir le poste et que celle-ci a accepté le poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de madame Cynthia Jeannotte au poste annuel d'adjointe de direction des Travaux publics, et ce, en date du 15 mars 2021 avec une période intérimaire entre les deux postes soit le nouveau et l'ancien en attendant que le processus de recrutement de l'ancien poste soit complété.

QUE la période d'adaptation au nouveau poste soit du 15 mars au 2 avril 2021.

QUE les conditions salariales soient la classe 4, à l'échelon où la personne salariée est rendue de l'échelle salariale des cols blancs de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires suivants : 02-320-00-141 (25%), 02-330-00-141 (15%), 02-340-00-141 (5%), 02-413-00-141 (10%), 02-415-00-141 (10%) 02-452-20-141 (5%), 02-701-20-141 (5%), 02-701-30-141 (10%), 02-701-50-141 (5%), 02-701-58-141 (5%) et 02-702-20-141 (5%).

**RES 21-03-050**

**PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS  
POUR LES POMPIERS ET L'ÉQUIPE DE SAUVETAGE  
DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE, selon le programme de santé 2019-2024, le risque de l'état de choc post-traumatique chez les pompiers et les sauveteurs de la direction du Service de protection contre les incendies de la Ville de Gaspé a été identifié comme un risque à la santé et sécurité de ceux-ci;

CONSIDÉRANT les demandes des pompiers reçues au cours des dernières années pour obtenir un programme d'aide aux employés qui soit confidentiel et répondant davantage à leurs besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur veut donner à ses pompiers et à l'équipe de sauveteurs, la possibilité d'obtenir de l'aide spécialisée rapidement advenant qu'ils vivent des situations problématiques afin de faire face à ces situations, et ce, de façon confidentielle et en toute confiance;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Homewood Santé pour un programme d'aide aux employés et aux soins à la dépression et aux traumatismes pour un montant de 4 645.80 \$ annuel avant taxes pour une durée maximale de contrat de deux ans débutant le 1<sup>er</sup> avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin, monsieur le maire Daniel Côté s'étant retiré des délibérations compte tenu de son statut de pompier volontaire,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et la greffière à signer l'offre de service avec la firme « Homewood Santé » pour le programme d'aide aux employés de nos pompiers et de l'équipe de sauveteurs de la direction du Service de protection contre les incendies, et ce, pour la période de service maximale du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023 inclusivement, pour un montant maximal annuel de 4 645.80 \$ avant taxes.

QUE la dépense budgétaire soit imputée au code budgétaire portant le numéro 02-220-00-419.

À 19h55, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos par voie de visioconférence. Les citoyens ayant des questions ont été invités à le faire par courriel préalablement à la tenue de la présente séance. Le conseil a reçu une seule question écrite qui fut répondue lors de la première période de questions.

**RES 21-03-051**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 19h55 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière